



CAPPEI 19-20

# RAPPORT DE JURY

ASH 68

# BILAN QUANTITATIF

	<b>Dép 67</b>		<b>Dép 68</b>	
Nombre total de candidats	40	100 %	35	100 %
Proposés à la certification (validés aux 3 épreuves)	24	60 %	21	60 %
Validation épreuve 1	29/40	72,5 %	21/33	63,5 %
Validation épreuve 2	31/39	79,5 %	27/33	82 %
Validation épreuve 3	34/39	87 %	25/33	76 %
Aucune épreuve validée	4	10 %	4	11 %

## BILAN QUALITATIF

# LE JURY A ÉTÉ ATTENTIF À :

Posture de l'enseignant : dynamisme de la séance adossé aux rôles et missions de chacun (élèves et enseignant), gestion et distribution de la parole et des relations interpersonnelles, compréhension des enjeux de l'école inclusive

Ecoute, prise en compte des particularités, attitude « porteuse », ambition et exigence

Mise en œuvre du geste spécialisé : Pratiques de différenciation pédagogique, modalités, variété et pertinence des adaptations proposées individuellement, situations et supports adaptés et intéressants, motivation des élèves, compréhension des attendus, adéquation entre les situations/objets d'apprentissage /âge et centres d'intérêt/compétences réelles des élèves

Répartition des tâches/activités et organisation pédagogique retenue (groupe de besoins, collectif, ...)

Maîtrise des "pratiques inclusives" : outils, part de co-intervention, adaptations

Travail de préparation et d'élaboration de la pratique spécialisée : programmations, organisation du travail « au quotidien » (pas seulement pour le jour de l'épreuve), traces de l'activité, l'explicitation des objectifs et des attendus lors de chaque étape de la séance cohérence de la séance par rapport aux besoins et à la nature des difficultés des élèves, la clarté et la précision et qualité des documents mis à la disposition du jury

Analyse des BEP et réponses adaptées :

Analyse fine des difficultés et des besoins des élèves, accessibilité pédagogique, connaissances didactiques et théoriques

Avoir conscience des stratégies d'apprentissage des élèves, savoir les analyser

Missions et activités des AESH

Rédaction, objectifs et opérationnalisation des projets individuels

## BILAN QUALITATIF

### LE JURY A ÉTÉ SENSIBLE À :

- la relation pédagogique, l'ambition portée, le cadre de travail sécurisant instauré, le respect et la confiance vis-à-vis des élèves, la posture bienveillante, le climat de classe
- la capacité à identifier les obstacles et les prévenir, réajuster en situation et se détacher de la préparation pour répondre aux besoins émergents
- la capacité d'analyse de sa pratique (posture de remise en question), la structuration et la cohérence des propos et de l'argumentation
- émergence de pistes de réflexion qui montre que le candidat se place bien dans une situation de formation à poursuivre
- proposition d'autres démarches possibles
- plus-value dans la pratique de la réflexion issue du dossier (épreuve 2)
- la capacité du candidat à travailler au sein d'une équipe pluri-disciplinaire

## BILAN QUALITATIF

### LE JURY A VALORISÉ :

- la prise en compte des remarques du jury pour affiner sa réflexion tout au long des épreuves, la capacité d'analyse de sa séance,
- l'aspect concret et pragmatique de l'action de personne ressources,
- la guidance menée auprès des élèves lors de l'épreuve 1, l'adaptation et le geste spécialisé
- l'investissement du candidat
- la qualité et la diversité des écrits et supports professionnels, la qualité et la pertinence du dossier de l'épreuve 2
- le regard positif porté sur les élèves
- la capacité d'analyse du candidat sur ses pratiques pédagogiques, les besoins des élèves, les connaissances théoriques qui sous-tendent les choix pédagogiques
- la mise en œuvre d'une réelle différenciation pédagogique
- tout ce qui relève de la capacité à analyser sa propre pratique, le questionnement personnel, la démarche personnelle de formation

## BILAN QUALITATIF

### LE JURY A REGRETTÉ :

- Absence d'ambition, *sous-activité* des élèves, aspect occupationnel de certaines activités au détriment d'un réel apprentissage,
- Confusion entre geste différencié (enseignement *ordinaire*) et geste spécialisé (enseignement spécialisé), manque de connaissance fine de chaque élève
- Méconnaissance, approximation et manques d'ancrages didactiques (ex/ voies d'apprentissage de la lecture, confusion de concepts, ..)
- Epreuve 2 : absence de liens entre les éléments théoriques et la pratique dans le dossier, juxtaposition/description d'activités sans réelle analyse, étude d'une thématique *hors-contexte*
- Références bibliographiques annoncées mais non maîtrisées, peu de référents théoriques, pas de bibliographie digne de ce nom
- Confusion quant à la finalité de l'épreuve 3 (transmission de connaissances au détriment de la fonction ressource entre pairs, pas d'action concrète)
- Manque d'audace et de convictions personnelles

## CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

- Mener un enseignement explicite
- Mettre en œuvre le geste spécialisé à partir d'une observation fine des élèves pour définir précisément leurs besoins et donc les adaptations nécessaires
- Se questionner sur l'ambition pour soi, pour ses élèves (intentions, objectifs, projets, démarches, ...)
- Relier la théorie et la pratique :
  - dans le dossier autour d'un problème de métier rencontré dans l'exercice de leurs fonctions
  - pour la mise en œuvre d'une pratique d'enseignement innovante, qui tient compte des travaux de recherche
- *Travailler* et appliquer les conseils des CPC et des tuteur.rice.s (bien lire les CR)